

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABVIER, rue des Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FAVIER, gerant. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

Le domicile de notre rédacteur en chef est actuellement
RUE DU COMMERCE, 26, A LYON.

Nous prions les journaux qui veulent bien échanger avec nous de prendre note de cette nouvelle adresse, afin d'éviter les erreurs et les retards.

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE commencera :

Le 1^{er} février 1846,

La publication d'un Roman inédit, intitulé :

LES AVENTURES
de Jean de Châteauneuf.

LA CROIX-ROUSSE, 10 Janvier 1846.

L'ENQUÊTE SOCIALE.

La Chambre représentative vient de nommer son président et ses vice-présidents. Ces élections nous ont indiqué de nouveau qu'elle n'était nullement disposée à entrer encore dans la voie du progrès et des réformes; enfin qu'elle s'était plus que jamais immobilisée, en se vouant au système du *laissez-passer*, dont nous avons déjà tant de fois fait entrevoir les funestes conséquences.

Dans le courant de l'année passée, une pétition demandant une enquête sur le sort des travailleurs, signée par un grand nombre de citoyens, a été présentée à la Chambre sans obtenir l'attention que méritait un sujet aussi important. Si nous en croyons nos pressentiments, cette pétition ne sera pas plus heureuse dans le cours de cette session. Comment qualifier une pareille incurie?

Si véritablement, sous une apparence mensongère de prospérité, l'industrie subit de graves atteintes, si la position des travailleurs est toujours de plus en plus précaire, si la misère augmente, si les moyens employés jusqu'à présent sont insuffisants pour éteindre cette plaie effrayante du paupérisme; devons-nous donc fermer les yeux? et n'est-ce pas le devoir des représentants de la nation de s'informer des causes du mal et d'aviser aux remèdes?

Mais si vous pensez que le contraire existe, pourquoi donc

ne pas s'occuper également de l'enquête? ce serait un bien bon moyen pour fermer la bouche aux réformateurs?

Voici la question logiquement posée : d'une manière ou d'une autre la Chambre doit s'occuper de l'enquête, ou nous serions portés à croire que le système des économistes redoute les lumières qu'elle apportera, ou bien ce serait de sa part un déni de justice.

Prenons parmi les conservateurs un adversaire de bonne foi : que répondra-t-il à notre sévère dilemme?

Verra-t-il dans l'enquête proposée par un membre de l'opposition un moyen pour renverser le ministère?

Verra-t-il l'expression seule, l'unique langage d'un parti, dans ce cri poussé par l'industrie agonisante, dans cet appel formulé par des hommes qui ont faim?

Il faut le dire : la Chambre se préoccupe trop de ces questions de personnes et de ministère, la Chambre n'a pas assez conscience des besoins immédiats du pays. Un vote, une majorité sont des victoires, de grands avantages; et, pendant que ces légères ondulations rident la surface du grand lac social, que fait le peuple?

Le peuple souffre, il demande que l'on connaisse ses souffrances pour les soulager.

Henri IV voulait que chacun de ses sujets eût *sa poule au pot*. Ce souhait que son bon cœur inspirait au monarque, mais qu'il était inhabile à réaliser, ce souhait depuis ce temps s'est-il mieux accompli?

Lorsque l'Europe coalisée envoyait ses bataillons envahisseurs contre la République, le peuple courait en sabots aux frontières, et, sans pain, sans munitions, sans ressources, il repoussait quatorze armées ennemies; c'est qu'alors le sentiment de sa liberté, la conscience de ses droits, lui donnaient une énergie immense et qu'il accomplissait, en mourant pour la patrie, l'œuvre de son affranchissement.

Puis ces époques de luttes étant passées, de toutes ces victoires, de toutes ces batailles, de tous ces sacrifices, que lui est-il revenu?

Il a souffert après d'autres douleurs, mais non moins poignantes que celles qu'il souffrait avant.

Cependant un progrès a surgi! la raison a remplacé la force,

le travailleur a discuté pacifiquement ses droits!

Pourquoi donc lui refuser le premier de tous; celui de montrer ses douleurs? Pourquoi donc, quand il demande à travailler pour vivre, ne pas s'inquiéter s'il peut travailler, s'il peut vivre de ses labeurs?

Il n'y a là ni parti, ni politique; il n'y a là rien qui attaque la constitution d'un état, les principes de la société. Il n'y a qu'un fait : ou le travailleur peut satisfaire aux nécessités de son existence, ou bien son salaire est insuffisant. Dans ce cas il faut remonter aux sources de cette situation anormale, puis étudier les moyens qui doivent la faire cesser.

Qui donc construit ces chemins de fer qui engraisent si bien la bourse de l'agiotage? qui donc fournit aux premiers besoins de la vie, comme aux recherches les plus raffinées du luxe? qui donc répand son sang avec tant de courage sur le sol africain? si ce n'est le peuple, toujours le peuple?

Vous voyez donc bien que lorsqu'il réclame l'attention pour montrer à nu ses douleurs, vous devez prêter l'oreille à ses plaintes.

Devant ce grand tableau de la société actuelle, devant la statistique, cet effrayant miroir où le siècle ne se regarde que pour se faire peur, qu'ont dit les économistes? nous n'osons enregistrer leurs réponses!

N'écoutez donc pas ces prophètes du mensonge, et connaissez le peuple par vous-mêmes.

Voulez-vous, pour aider vos recherches, que nous soulevions un coin du voile qui cache de si vives douleurs; nous prendrons quelques faits actuels, nous les copierons d'après le récit d'un de vos magistrats. Ce témoignage ne sera pas taxé d'exagération ou d'erreur.

Hé bien! à la Croix-Rousse, dans une maison habitée par des chefs d'ateliers honorables, pères de famille, occupant en totalité quarante métiers, cinq seulement se trouvaient occupés, et Dieu sait à quel prix.

Bernièrement un fonctionnaire public est appelé pour renvoyer de son logis une pauvre veuve qui ne pouvait payer son terme. Quel spectacle se présente à ses yeux : dans une mansarde délabrée, sans meubles, sans feu, cinq malheureux enfants, dont le plus âgé pouvait avoir huit ans, grelottaient

FEUILLETON de L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

HISTOIRE D'UN COUTEAU.

La mère et les deux enfants, sans remercier, sans embrasser leur sauveur, se jetèrent sur la cruche avec un empressement sauvage; elles se désaltèrent longtemps, avidement, à pleines gorgées; puis, trempant les mains dans l'eau qui restait, elles s'en humectèrent les tempes, les yeux, la poitrine; elles en versèrent sur le foin de leur couche, sur les chiffons, sur la terre; elles respirèrent, elles souriaient de bonheur.

Assis dans un coin, adossé à un angle de sa cabane, le père contemplait ce tableau d'un regard sombre et farouche.

La première ardeur apaisée, la femme fit un pas vers son mari, et lui dit d'une voix émue jusqu'aux larmes :

— Pardonne-moi, Beppo, j'ai été bien lâche tout à l'heure; je n'ai songé qu'à moi, mais je brûlais depuis ce matin. Merci, mon brave cœur, de nous avoir sauvés, moi et nos enfants; merci. Venez, mes anges, embrassez votre père.

— C'est vrai, s'écrièrent les enfants en couvrant de baisers les mains et le front du pauvre paysan qui n'avait pas eu la force de se relever. Nous avons été bien ingrates. Voyons, que nous apportez-tu pour notre dîner, car nous avons bien faim?

— Rien! répondit le père d'une voix navrante.

— Comment, rien? s'écria l'aîné d'un ton de surprise et de doute; mais nous n'avons pas soupé hier; cela n'est pas vrai : tu veux nous faire enrager parce que nous ne t'avons pas embrassé tout de suite. Tu as du pain dans tes poches. Cherchons bien, ma petite sœur!

Et les deux enfants se mirent à fouiller leur père avec une joie enfantine qui faisait mal à voir.

— Je n'ai rien, répéta le malheureux avec un accent désespéré.

— Ah! mon Dieu! s'écria la mère à son tour, tu n'as donc pas vu le curé? tu n'es donc pas allé au château? tu n'as rencontré personne? Qu'allons-nous devenir?... Comment murmura sourdement la pauvre mère, tu n'as rien trouvé, ni pain, ni travail, ni aumône?

— Rien!

Un moment d'angoisse impossible à décrire suivit le dernier cri du paysan. Il cacha sa figure dans ses mains et se mit à sanglotter. Les deux petites filles surprises, atterrées par le découragement de leur père, qu'elles n'avaient jamais vu se livrer au désespoir, se retirèrent à l'écart les yeux gonflés de larmes, mais n'osant plus bouger ni pleurer.

La mère seule put dominer son émotion; et, puisant dans sa foi, dans sa religion, dans son amour, un courage admirable et sublime, elle s'ap-

procha de son mari, lui prodigua des consolations, des caresses, l'appela par les noms les plus doux et les plus chers, et, à force de dévouement, de persuasion, de tendresse, elle réussit à calmer ses premiers transports de douleur.

— Voyons, lui dit-elle, tout espoir n'est pas perdu; j'irai moi-même, je me sens déjà mieux; cette eau nous a fait beaucoup de bien! j'aurais dû y songer ce matin; une femme sait mieux parler, on a pitié d'elle. Aussitôt que le soleil aura commencé à baisser, je me mets en route; après tout, le cœur me dit que Dieu ne peut pas nous abandonner.

— Dieu! s'écria le paysan avec un tressaillement nerveux. Et il passa la main sur son front comme pour en arracher une pensée d'impiété et de doute.

— Oh! tais-toi, tais-toi, Beppo; n'offensons pas le Seigneur...

— Tu le vois, femme, je me tais, répondit brusquement le paysan; mais où veux-tu aller, pauvre chérie? J'ai été partout; il est inutile de nous monter la tête : il n'y a rien à espérer ni des hommes ni de...

Beppo s'interrompit de nouveau, effrayé du blasphème qu'il allait prononcer.

— Oh! la madone est là, ne crains rien, reprit la femme avec exaltation; je me jeterai aux pieds de notre curé, et, avant ce soir, nos enfants auront du pain; c'est moi qui te le dis, Beppo.

Le paysan haussa les épaules, et, reportant sur sa femme un regard d'intérêt et de pitié, il reprit doucement :

— Si tu m'avais laissé parler, tu ne me ferais pas du chagrin avec tes espérances et tes projets; tout ça, c'est des folies.

— Eh bien! eh bien! je t'écoute; raconte-moi tout, cela te soulagera.

— Tu en reviens toujours à notre curé. Va, si tu l'avais vu, le saint homme! il n'est guère plus heureux que nous! A force de donner aux autres, à peine s'il lui reste un morceau de pain bis qu'il partage avec ses neveux. Quant au vin, il n'en boit plus qu'à sa messe. Sa servante est malade et couchée... En me voyant paraître au presbytère, elle a crié : amenez les voisins et a dit que nous voulions la mort de son maître. En effet, je l'ai rencontré, en revenant, comme il suivait la procession; il portait les reliques de Sainte-Anastasie, pour avoir de l'eau! Depuis trois mois, c'est tous les jours la même litanie... et tu vois... pas une goutte...

— Et le curé t'a aperçu? demanda vivement la paysanne pour détourner les idées de son mari.

— Oui, il m'a même fait un signe de tête, comme pour me donner du courage; mais il était si pâle, si faible, si souffrant, que, fût de pauvre homme, si j'avais eu de quoi, c'est moi qui lui aurais fait l'aumône.

— Pauvre curé! dit la bonne femme attendrie, c'est lui qui nous donne le bon exemple! il l'aura bien gagné, celui-là, son paradis!

— Tu vois que, de ce côté, il n'y avait rien à attendre...

— Mais le château? tu n'as pas eu le temps d'y aller?

— Ah! le château! continua Beppo avec une expression sinistre; là c'est différent, on m'a répondu que Mme la baronne avait ses pauvres. J'ai même manqué d'assommer un grand fainéant de domestique qui m'a répondu brutalement qu'il fallait travailler!

— Travailler! dit la pauvre femme en pleurant; pourquoi ne nous donnent-ils pas du travail?

— Oh! les riches, les riches! s'écria Beppo en serrant les poings.

— Mon Dieu! il ne faut pas leur en vouloir, ils ne savent pas tout ce que nous souffrons.

— Ils ne le savent pas! reprit lentement Beppo en fronçant le sourcil.... Eh bien! il faut le leur apprendre.

— Que dis-tu? s'écria la femme avec terreur; Beppo, mon ami, mon cœur, reviens à toi; je ne t'ai jamais vu l'air si sombre. C'est le malheur, c'est le démon qui te mettent ces vilaines idées dans la tête.

— Il faut que tout cela ait un terme, dit Beppo en se levant tout à coup; j'ai été honnête homme tant que j'ai pu; maintenant la misère est trop forte. Aussi bien Giuliano me l'a dit : si nous en sommes là, c'est ma faute!

— Sainte Madone, ayez pitié de nous! Giuliano! un bandit!

— Bandit tant que tu voudras! Mais il mange, lui! Il ne voit pas ses enfants et sa femme tomber autour de lui de misère et de faim! il se promène au milieu du village, avec son couteau dans la poche et sa carabine en bandouillère, à la barbe du maire, de la garde urbaine et des gendarmes, et les gens du château lui font de grandes révérences.

— Mais la religion, la conscience, la prison, l'honneur, l'échafaud, l'enfer! répétait la pauvre femme éperdue.

— Chansons que tout cela! s'écria le malheureux au comble de l'aveuglement et du désespoir.

Puis, croisant les bras d'un air terrible, et faisant un pas vers sa femme.

— Si je ne vous avais pas apporté cette jarre d'eau tout à l'heure, que seriez-vous devenues?... Réponds!

— Hélas! nous serions mortes... peut-être!

Eh bien! reprit Beppo avec violence, cette eau, je l'ai volée, entends-tu? Je l'ai puisée de force. Il n'y a plus, à six lieues à la ronde, qu'un réservoir à moitié vide. Deux soldats étaient près de la citerne en sentinelle, un commissaire, un employé, que sais-je? On mesurait l'eau avec

avarice, on la vendait six grains le baril. Tout le village était là avec des cruchons, des écuelles. Je me suis rué sur la foule, et j'ai demandé ma part d'une voix menaçante.

— Attendez votre tour, m'a-t-on dit; où est l'argent?

— Je n'ai pas d'argent; j'ai soif, je veux boire. Et, d'un seul bond,

de froid, et demandaient du pain. Un métier d'uni que la mère occupait devait suffire à toute cette pauvre famille!!

Une autre fois, c'est un père qui se présente vers le même fonctionnaire, et demande à lui parler en particulier : — Monsieur, lui dit-il, j'ai des petits enfants, une femme qui va bientôt accoucher; j'ai travaillé tant que j'ai eu de l'ouvrage, quand cette ressource m'a manqué, j'ai vendu, engagé tous mes effets, j'ai contracté des dettes; aujourd'hui je n'ai plus rien, et l'on ne veut plus me faire crédit. Depuis hier il n'est pas entré un morceau de pain à la maison; comment faut-il faire pour ne pas voir mourir de faim ma femme et mes enfants?

Le magistrat suivit cet homme à son domicile..... tous ces faits étaient vrais!

Le fonctionnaire se sentit profondément ému; il donna ce qu'il put pour soulager une si terrible misère; il fit appel à la générosité des hommes riches; mais il y avait tant de malheureux et si peu d'aumônes.....

Voilà ce qu'apprendra l'enquête sociale et bien d'autres choses encore. Nous vous le disons donc, quand le peuple se plaint, écoutez ses plaintes; c'est votre devoir, représentants de la nation, et nous en attendons l'accomplissement de votre justice.

Quoiqu'on en dise, nous, qui ne tirons pas le fil de nos discours de la quenouille ministérielle, nous répéterons sans cesse les mêmes paroles; car c'est aussi le devoir que nous nous sommes imposé, en nous dévouant à la cause de nos frères les travailleurs!

DE LA SITUATION DES OUVRIERS TISSEURS. (3^e Article.)

La logique et l'éloquence des chiffres sont deux choses que personne ne peut contester; or, c'est par des chiffres que nous nous avons constitué les arguments fournissant la preuve que la situation de l'ouvrier tisseur est devenue moins prospère qu'elle pouvait l'être antérieurement. En effet, comment veut-on, avec le maximum de bénéfice que nous avons démontré, qui est de 45 cent. par métier, bénéfice qui ressort du salaire même le plus élevé, le chef d'atelier puisse convenablement suffire aux besoins inséparables de sa position de père de famille. Pour établir une balance entre ce qu'il retire de son travail et ses dépenses de chaque jour; ce ne sont point des économies qu'il peut espérer faire, ce sont des privations qu'il faut qu'il s'impose. C'est ainsi que son existence se débat jusqu'à l'âge où il n'a plus pour alternative que la misère et l'indigence.

Encore une fois, et nous ne cesserons de le répéter à ceux qui se berçant dans une douce quiétude, ne veulent ni regarder ni entendre en dehors de leur sphère, où les besoins du même genre de ceux du pauvre ouvrier ne pénétrèrent pas. — Allez, surtout dans le moment actuel, visiter la majorité de nos ateliers déserts et démontés; portez vos regards sur l'ensemble du ménage: les témoignages d'une misère profonde, nullement récente, viendront bientôt peut-être vous affliger et vous éclairer sur une position qu'il faut voir pour bien comprendre: vous cesserez de vous écrier que *tout va bien*; vous apprécierez que nier à un malade la souffrance qu'il éprouve, c'est la lui augmenter.

Le chef d'atelier pourtant participe à l'action de la fabrication non pas seulement par ses bras, il y participe aussi par le capital qu'il engage à cet effet, et par son intelligence. L'éta-

blissement d'un atelier, au bout d'un certain temps, absorbe une somme assez forte; ainsi, en prenant l'ensemble des métiers dont se compose la fabrique lyonnaise, et en supposant que chaque métier, y compris les accessoires d'un atelier, ait une valeur de 400 fr., on trouvera d'après la statistique publiée par l'Administration départementale, que le nombre des métiers employés par les négociants de Lyon, est de 48 à 50 mille, ce qui porte le capital fourni par les chefs d'ateliers pour l'exploitation de l'industrie du tissage, à la somme énorme de deux cent millions environ. Mais ce capital a besoin de s'entretenir, les ustensiles qui le représentent se détériorent chaque jour; de sorte que le chef d'atelier paye pour le maintenir une somme presque équivalente à celle qu'il en devrait retirer, tel que cela a lieu dans d'autres entreprises où une mise de fonds produit un revenu particulier de 5 p. 100. Mais, dira-t-on, c'est avec l'aide de ce capital qu'il exerce son industrie, c'est à lui à se faire donner un salaire qui représente le revenu du travail et celui du capital: cela certainement serait très rationnel; mais il n'en est point ainsi. Le chef d'atelier a sa part telle qu'on la lui fait; à moins de rester inoccupé, il est obligé de se soumettre à la loi de la nécessité. Ayons encore recours aux chiffres pour prouver notre raisonnement.

Chaque année il se paie pour prix de façon d'étoffe, la somme d'environ 40 millions, lesquels se répartissent entre douze à quatorze mille chefs d'ateliers. Voyons, après que tous les frais sont payés, ce qu'il reste en moyenne à chacun d'eux.

Frais à déduire.

Pour frais de montage de métiers, à 10 p. 100, quatre millions, ci.	4,000,000
Pour devidage et cannelage, à 10 p. 100, quatre millions, ci.	4,000,000
Pour frais de détériorations, à 5 p. 100, deux millions	2,000,000
Pour frais de loyer des métiers et des fournitures faites à l'ouvrier, à 5 p. 100, deux millions.	2,000,000

Maintenant, il faut déduire le salaire compté à l'ouvrier tisseur.

Supposons que chaque chef d'atelier ait pour lui le revenu entier d'un métier, moins les frais, bien entendu. Il faut donc retrancher la moyenne du prix de façons d'étoffes tissées par 13 mille métiers: ainsi, quarante millions de façon, le nombre des métiers étant de 50 mille, établit 800 fr. en moyenne pour chacun; c'est donc 10 millions 400 mille fr. à distraire de la somme totale qui doit se partager avec l'ouvrier. Ainsi, c'est sur 29 millions 600 mille fr. qu'il faut déduire 50 p. 100, ou 14 millions 800 mille fr., ci

Total des sommes à retrancher, 26 millions 800 mille fr., ci 26,800,000

Ainsi, il reste donc pour treize mille pères de famille, treize millions; ce qui fait pour chacun annuellement mille francs. Avec une semblable somme, que l'on juge s'il lui est possible de subvenir à tous les besoins de sa famille, de se mettre dans le cas d'avoir une épargne pour s'en servir dans un temps de chômage; car, il faut le remarquer, nous raisonnons dans l'hypothèse d'une grande activité dans la fabrique.

Si l'on trouve que nos arguments manquent de base, que nos raisonnements sont plus spécieux que solides, que l'on ait la bonnetoi de ne point nous opposer simplement des dénégations, que l'on consulte la statistique du temps de l'Empire, de la Restauration, et procédant comme nous le faisons, on verra s'il n'y a pas décroissance dans les bénéfices des ouvriers tisseurs.

Maintenant examinons leur situation sous un autre point de vue.

Leur importance dans l'industrie ne consiste pas seule-

ment dans leur matériel et dans le capital qu'ils ont forcément engagé; elle consiste aussi dans leur intelligence. C'est par elle que se crée chaque jour des ressources nouvelles pour produire avec plus d'économie, de perfection et de variété; c'est par elle que l'industrie lyonnaise qui est réduite à un état permanent de lutte avec ses rivales, acquiert de nouveaux éléments par lesquels seule elle pourra conserver sa supériorité; enfin la participation du chef d'atelier dans l'exploitation de la fabrication des étoffes, constitue pour chaque maison de fabrique autant de contre-maitres surveillant avec vigilance l'emploi des matières au tissage, puisqu'ils en sont responsables, et la fabrication, qui est une des conditions essentielles pour obtenir, autant que possible, une suite d'ouvrage.

Ainsi les négociants, avec de petits capitaux, ont à leur disposition, et cela sans aucune charge, un matériel immense qu'ils peuvent faire disposer comme ils l'entendent; ils ont des contre-maitres et des ouvriers dociles à suivre leurs prescriptions; ils ont, comme industriels, un privilège qui n'existe que dans l'industrie des soieries, privilège dont ils ont usé si largement, que, par le fait de la concurrence, il est aujourd'hui sans profit pour eux, et ne cesse pas pourtant de peser lourdement sur la classe des chefs d'atelier; car, à la diminution des salaires, se sont joints les frais plus considérables de montage de métier, parce que ces frais sont plus souvent répétés, et c'est là comme un fléau qui atteint sur la fabrique et dissipe, aussitôt que produites, les économies qu'avec effort on a pu faire dans un temps de grande activité.

Pour atténuer les funestes effets d'une concurrence sans limites que l'organisation de la fabrique lyonnaise a facilitée considérablement, n'y a-t-il rien de possible à établir? Une compensation, à des embarras se renouvelant chaque jour, à cette perspective de gêne de laquelle l'honnête chef d'atelier ne peut qu'avec peine détourner la vue, ne peut-elle être qu'une espérance? ne faut-il compter sur aucune sympathie, sur aucun effort pour améliorer une composition si digne d'intérêt?

Nous devons nous hâter de rassurer nos frères sur ce point. Il est encore des cœurs que l'égoïsme n'a pu atteindre et qui sont restés purs, il est des volontés actives et fermes qui s'occupent avec sollicitude d'élaborer les moyens d'apporter un soulagement à un mal si profond; il ne peut être dans les desseins de la Providence que la misère soit le lot éternel du travailleur économe et moral. Elle saura donc inspirer quelques hommes généreux, qui prendront à tâche de soumettre un plan d'améliorations immédiatement réalisables.

Les Marchands de Soie.

Placés entre les filateurs, les mouliniers et les négociants fabricants, les marchands de soie sont un de ces mille rouages parasites du commerce, qui pressurant à la fois le vendeur et l'acheteur, ne trouvent leur bénéfice que sur la part des deux fractions productrices. Ainsi ils avancent des capitaux aux filateurs sur la garantie des ballots de soie qu'ils ont en magasin (ce qui constitue en partie le prêt usuraire). D'autre part ils vendent avec un certain bénéfice et à crédit au négociant; ce n'est donc pas autre chose que le capital intermédiaire retirant de deux côtés un gain pour lequel il n'a concouru en aucune manière à la production.

Les marchands de soie jouissent si bien des avantages de leur position, qu'en différentes circonstances ils ont produit les fluctuations de la hausse et de la baisse. L'une des conditions de leurs transactions est l'escompte porté de prime abord à 12 0/0, et qui, par suite de la difficulté des affaires s'était élevé jusqu'à 14 0/0. Le but de cet escompte était d'engager les acheteurs à payer à termes fixes en leur

j'ai sauté à la gorge du commissaire, je me suis emparé d'une jarre, et je l'ai emportée en courant, sans que personne osât me suivre.

— Mais cela n'est pas un vol, Beppo, dit la pauvre femme, qui ne pouvait se résoudre dans son cœur à accuser son mari; l'eau est à tout le monde.

— Et le pain aussi! s'écria le paysan emporté par sa terrible logique. Mes enfants ne doivent pas mourir de faim comme des chiens, et, j'en jure Dieu, dussé-je égorger la ville entière, ils auront du pain avant que le soleil soit couché!

La femme voulut répliquer, mais Beppo ne lui en donna pas le temps, et la repoussant rudement vers le fond de la hutte, il s'élança dans la campagne. Les deux petites filles, qui étaient restées pétrifiées à leur place, voyant chanceler leur mère, se mirent à verser des larmes abondantes. Mais la courageuse femme, les prenant chacune par une main, se jeta vivement à genoux devant l'image de la vierge et faisant agenouiller ses deux filles à ses côtés:

— Vite, mes enfants, leur dit-elle; il ne s'agit pas de pleurer. Prions Dieu, priez la Madone de faire un miracle; répétez avec moi: Seigneur, mon Dieu, faites que notre père ne devienne pas voleur!

Et les deux pauvres créatures, apaisées tout à coup, les yeux encore brillants, le teint coloré, les mains jointes, répétaient d'une voix douce et touchante:

— Seigneur, mon Dieu, faites que notre papa ne devienne pas voleur!

Cependant Beppo courait devant lui au hasard, sans direction, sans but, sans projet arrêté. Mille pensées tumultueuses se pressaient dans sa tête. Il ne respirait que des sentiments de haine, de colère et de vengeance. Tout à coup le trot lointain d'un cheval le tira de sa sombre rêverie. Le soleil déclinait rapidement; l'air s'était un peu rafraîchi. En fixant le regard attentivement du côté d'où venait le bruit, Beppo s'assura qu'un voyageur, ayant toute l'apparence d'un homme riche ou aisé, s'avançait à sa rencontre.

— Allons! se dit le paysan; voici le moment d'agir. Et je n'ai pas d'armes, de couteau!

Beppo tressaillit. Quarante années d'une vie irréprochable se présentèrent à son esprit et remuèrent profondément son cœur. Il allait donc devenir un voleur de grand chemin! A cette idée, de grosses gouttes de sueur tombaient de son front, et un frisson mortel courait dans ses veines. Au moment d'accomplir son crime, la force et la résolution lui manquaient.

Cependant l'homme avançait toujours. Beppo, égaré, tremblant, l'œil fixe, les cheveux hérissés, hésitait encore, lorsqu'une douleur assez vive lui fit porter la main à son pied.

Il se baissa pour examiner sa blessure, car le sang avait jailli aussitôt

de son orteil nu; il vit briller dans le sable un grand poignard au manche artistement ciselé, à la lame large et tranchante, à la pointe fine et acérée.

— Ah! c'est Dieu même! qui m'envoie ce couteau! s'écria le malheureux, perdant tout à fait la raison.

Et, brandissant le poignard dans sa main, il courut au devant du voyageur.

L'homme au devant duquel courait Beppo d'un air égaré était doué d'une de ces figures honnêtes et patriarcales qui préviennent tout d'abord en leur faveur. Il paraissait avoir une cinquantaine d'années, sa tête commençait à peine à grisonner; ses lèvres souriaient à tout venant; son œil était vif, joyeux, sa face rubiconde, sa physionomie ouverte et paternelle. Mais là s'arrêtaient les indices de bonhomie et de jovialité. Le voyageur était taillé en Hercule, et rien qu'à voir ses larges épaules et son poignet musculeux, on y eût regardé à deux fois avant de l'attaquer. Son costume était des plus imposants. Un chapeau à larges bords, immense habit noir dont les basques, tombant jusqu'à terre, caparaçonnaient entièrement le cheval; des chaînes, des breloques des petites mains de corail faisant les cornes au mauvais sort et défiant toute rencontre désagréable et sinistre; c'était plus qu'il n'en fallait pour prouver, non seulement la supériorité de son rang et l'état florissant de ses affaires, mais encore, mais surtout la sécurité dédaigneuse et profonde qu'il affectait à l'endroit du danger.

Au reste, il marchait avec armes et bagage. Deux vieux pistolets d'arçon mettaient leur nez rouillé et menaçaient hors des fontes de sa scelle; une carabine, ayant au moins cent cinquante ans de date, pendait à son flanc et s'embranchait fraternellement avec sa gourde; sur sa valise neuve et gonflée reposait un énorme parasol, retenu par deux courroies, et pouvant, au besoin, servir de tente au maître et à son coursier. Rassuré par toutes ces précautions offensives et défensives, profondément absorbé par des idées qui ne lui laissaient aucun repos, notre voyageur se livrait à une conversation scientifique et littéraire, dont il faisait tous les frais; il s'interrogeait et se répondait tout haut, se posait des questions et se levait des doutes, se donnait tort ou raison avec une impartialité parfaite et une bonne foi irréprochable. Souvent les mots qu'il laissait échapper dans la chaleur de l'argumentation appartenaient à une langue inconnue c'était du grec ou du latin, peut-être même de l'étrusque, et il semait tout le long de sa route des lambeaux de Cicéron, d'Hésiode et de Virgile, véritables marguerites qui tombaient, hélas! comme le fumer d'Ennius, aux pieds de sa bête!

Beppo fondit donc sur le voyageur avant qu'il eût seulement aperçu ou senti. D'une main le paysan saisit la bride du cheval, de l'autre il présenta le poignard sous la gorge du cavalier, et d'une voix émue, trem-

blante, entrecoupée, il balbutia ces paroles.

— De l'argent... du pain... voyez-vous ce couteau?...

— *Cur, quomodo, quare?* s'écria coup sur coup l'antiquaire, comme s'il se reveillait en sursaut, et d'un geste aussi rapide que l'éclair, il tor- dit dans sa large main le bras de l'agresseur et s'empara machinalement du poignard.

Beppo, à cette étreinte imprévue, poussa un cri de douleur, retira vivement son bras désarmé, lâcha la bride, et sans oser ni fuir ni renouveler son attaque, il demeura la tête foudroyée, anéanti comme un cri- minel devant son juge.

Tout cela s'était accompli en moins d'une minute.

Le paysan n'était point d'une force ordinaire, il avait montré maintes fois de la résolution et du courage. Mais, suffoqué par le remords, exténué par le jeûne, par les fatigues, par les émotions de cette horrible journée, subjugué par l'extérieur et les quelques mots cabalistiques de cet homme que, dans son ignorance et dans son trouble, il prenait pour un sorcier, Beppo avait cédé comme un enfant à la première démonstration tant soit peu énergique. Sa tentative avortée, il ne lui restait plus d'autre espoir que de se faire arrêter comme un brigand et d'envoyer à sa famille, s'il en était temps encore, le peu d'eau et le pain qu'on jette aux prisonniers.

Cependant le voyageur avait eu le temps de se remettre. Il toisa de la tête aux pieds ce pauvre diable qui venait se jeter étourdiement au travers de sa route, et sa bonté naturelle reprenant le dessus, il se mit à le sermonner d'un air moitié brusque, moitié bienveillant.

— Ah ça! mon drôle, que veut dire cette façon d'aborder les honnêtes gens, et ne pouvez-vous donc passer votre chemin sans vous piquer les doigts aux clous de ma semelle? Savez-vous que je pourrais vous faire monter en croupe à votre grand désappointement, et vous déposer en bonnes mains chez le premier commissaire de nos amis que nous rencontrerions en voyage. Savez-vous que je me nomme don Lattanzio de Magistris, expert juré en paléontologie, premier surnuméraire au Musée royal degli Studi, troisième adjoint à la section des papyrus, et que le voyage aux frais du gouvernement dans le but de découvrir... Mais je suis vraiment trop bon de vous donner ces explications. Bref, retournez chez vous, et méditez profondément sur l'inconvenance de vos procédés, sur le manque absolu de politesse dont vous alliez vous rendre coupable à mon égard.

— Pardon, Signore, répétait le pauvre paysan d'un air humilié. Je sais très bien que je ne mérite plus votre indulgence, mais, voyez-vous, la misère... la faim... mes enfants qui se meurent.

(La suite au prochain numéro.)

offrant un intérêt élevé de leurs capitaux. Passé ce terme, en effet, le débiteur devait payer les intérêts jour par jour du montant de sa facture, dans les cas où donnant des valeurs en paiement, leurs échéances dépassaient le terme convenu et stipulé dans les conditions de la vente.

La concurrence et surtout le mauvais état des affaires avait fait peu à peu dégénérer cet antique usage; il résultait de là, disent MM. les marchands de soie, que ceux qui réglaient le mieux avaient moins d'avantages que ceux qui apportaient du retard dans leurs paiements.

Pour mettre fin à cet état de choses, ces messieurs se sont réunis afin de fixer définitivement les conditions de leurs transactions respectives, dont ils ont tracé le détail dans un écrit servant de conventions réciproques.

Voici qui assure parfaitement leurs droits, légitimes ou non. Nous ne voulons pas les discuter, seulement nous ferons observer que lorsque les négociants que leur position financière favorise, veulent s'exempter des résultats onéreux de la concurrence, pour maintenir les usages, dont la non-observation leur porterait préjudice, ils savent bien en trouver les moyens; mais, lorsque nous faisons voir les résultats plus funestes encore des mêmes causes pour les travailleurs, ils ont l'air de croire à l'impossibilité d'y apporter aucun changement. Pour eux, ils comprennent le danger de l'antagonisme et l'évitent en s'unissant. Pour les autres, ils nient ce danger et trouvent au contraire péril dans l'état opposé: on ne peut mieux mettre à nu cet égoïsme blâmable, qui pour lui sait voir et sait entendre, mais se bouche les yeux et les oreilles quand les souffrances atteignent d'autres classes moins favorisées. Nous disons cela en thèse générale, et sans rien préjuger de particulier quant à l'acte qui nous a inspiré ces réflexions.

LES CAISSES DE RETRAITES.

Depuis longtemps quelques esprits généreux se préoccupent de l'établissement de caisse de retraite pour les ouvriers; cette année le ministère a appelé l'attention des Conseils généraux du commerce et de l'industrie, sur cette importante question. Nous avons lu la lettre que le ministre du commerce a adressé à son confrère de l'agriculture, et nous avons remarqué sans étonnement que le premier concluait à la négative. C'est un parti pris et bien arrêté de ne pas s'occuper des travailleurs; leurs réclamations ont beau être pressantes, leur situation précaire, il semble qu'à leur égard la science sociale a dit son dernier mot, et qu'il est impossible de rien trouver de mieux, que cette espèce d'assurance tontinière qui spéculé et ne produit de résultats que par le nombre plus ou moins grand des survivants et l'accroissement des intérêts. — Nous ne pouvons penser que l'on se contente véritablement de semblables erreurs. Du moment qu'une institution est reconnue bonne et utile, qu'elle est jugée nécessaire, faut-il s'arrêter aux difficultés que l'on rencontre à l'établir? Au contraire, plus la nécessité s'en fait vivement sentir, plus on doit apporter de vigueur et de promptitude à son exécution.

Le *Censeur* de notre ville, dans un article plein de raisons à cet égard, fait observer que les administrations ont bien su sans grandes difficultés, créer des caisses de retraite pour leurs employés. Cet exemple élucide d'un seul trait la question. D'où vient que les administrations n'ont pas rencontré les obstacles que semble redouter le gouvernement; c'est que chez elle le travail est organisé, et que dans sa hiérarchie le salaire est plus convenablement réparti que dans l'état actuel de l'industrie, et enfin que le travail n'est pas interrompu, c'est pour mieux dire le maintien sans chômage. Mais demandez donc des économies continues à ceux dont le labeur est incertain, et auxquels la maladie ou une cessation des affaires peut enlever le produit de plusieurs années de veille. Pour nous tout se résume donc dans ce théorème que nous montrons sans cesse à tous les yeux: *l'Organisation du travail*. Nous reviendrons du reste sur ce sujet, et nous désirons que tous les hommes de progrès y fixent leur attention.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 7 JANVIER 1846.

Joannard demande la résiliation, avec indemnité de 150 fr., de l'acte d'apprentissage de M. le Gravel, dévideuse, alléguant l'incapacité et le mauvais vouloir de cette apprentie. Ayant ouï le rapport des membres du Conseil chargés de la surveillance: depuis un an ledit rapport confirmant les faits avancés par Joannard, le Conseil résilie les conventions, et condamne M. le Gravel à payer la somme de 75 francs d'indemnité.

— M. le Ginon fait comparaître Tinaire pour lui réclamer la somme de 88 fr. pour broderie. Celui-ci soutient que le travail est défectueux et offre un rabais d'un tiers, ce que la demoiselle Ginon refuse, en demandant l'expertise de son travail. Cette affaire est renvoyée en arbitrage.

— Demoiselle Favier fait comparaître Tissot, chef d'atelier, pour lui réclamer son livret, ainsi que des effets que ce dernier retiendrait en nantissement d'une somme de 24 fr. Tissot soutient que l'ouvrière a emporté tous ses effets, et qu'il rendra le livret en inscrivant la dette. Les témoins de part et d'autre ayant fait des dépositions contradictoires, le Conseil ordonne une enquête, pour examiner de quel côté se trouve la mauvaise foi.

— Grimaux, monteur de métier, a fait opérer une saisie-arrest sur les façons de Juliard, eu vertu d'un jugement de la justice de paix; celui-ci demande l'annulation de la saisie, et offre de payer par à-compte de mois en mois. Le Conseil prononce la nullité de la saisie, et renvoie les parties en arbitrage pour le règlement de leur compte.

— Giet réclame à Borot et C. une bonification de 25 c.

par mètre sur une pièce de velours, laquelle ayant été stipulée sur le livre, fut ensuite rayée sans son consentement; Giet réclame en outre une somme de 15 fr. pour une pièce d'échantillons, non réglée. Après l'examen des livres, le Conseil condamne Borot et C. à payer la somme de 10 fr. pour l'indemnité des échantillons, y compris la bonification de 25 c.

— Mantelier demande au Conseil l'autorisation de lever une pièce de châle confiée à Constant, se fondant sur l'infirmité de la fabrication constatée par les arbitres désignés par le Conseil. Ce dernier s'y oppose, attendu les conventions qui existent entre eux. Il allègue que Mantelier n'a pu produire que quelques châles dont la fabrication soit médiocre, ajoutant qu'au surplus toute fabrication est inséparable de quelques imperfections. Mantelier observe que déjà le Conseil a précédemment été appelé à constater plusieurs fois la mal-façon des châles fabriqués; il maintient l'offre de 40 fr. d'indemnité qu'il a faite à Constant pour en terminer.

Le rapport des experts entendu, le Conseil prononce que la pièce sera levée; les châles et matières rendus, et les comptes réglés, décharge Mantelier de l'obligation de suite d'ouvrage contenue dans les conventions, sans aucune autre indemnité que celle offerte par Mantelier.

— Murat réclame à Borot une indemnité de 3 fr. par jour pour temps perdu, occasionné par le refus de Borot de donner un poil pour achever une pièce de velour frisé. Ce dernier prétend qu'il ne restait que cinq ou six mètres de toile, et que la fabrication de l'étoffe rendue par Murat était très-inférieure. Celui-ci affirme le contraire, et demande que sa pièce soit examinée.

Après l'examen du livre, qui n'indique aucune mal-façon, et attendu l'impossibilité de produire la pièce, le Conseil condamne Borot à payer 25 fr. pour indemnité.

— Drivon a monté un métier de châles grenadine à filets satin pour la maison Rapou Pealat et Perrin. Il ne s'informa du prix de façon desdits châles que lorsqu'on lui donna la trame pour les tisser: le prix de 5 fr. par châle que lui offrit cette maison ne lui convenant pas, il rendit sa trame et demanda que sa pièce fût levée immédiatement, ne faisant aucune réserve à ce sujet: sa demande fut acceptée, et l'ourdiseuse envoyée au domicile de Drivon pour l'opérer. Aujourd'hui il réclame une indemnité pour frais de montage. La maison Rapou et Perrin fait observer au Conseil qu'elle n'a pas refusé l'ouvrage nécessaire à couvrir les frais de montage, et par ce motif ne se croit passible d'aucune indemnité.

Le Conseil déboute Drivon de sa demande.

Nous ferons remarquer aux chefs d'ateliers, comme l'a fait M. le Président lui-même en s'adressant à Drivon, que lorsqu'une contestation s'élève sur un prix de façon, le meilleur moyen de résoudre une semblable question dans l'intérêt de chacun, n'est pas de faire lever une pièce et refuser l'ouvrage lorsqu'on a fait des frais pour monter le métier, mais bien de s'adresser au Conseil pour en faire établir le prix.

— M. Teraillon réclame à MM. Broche et Mathéo le règlement de son compte. Ceux-ci refusent, attendu l'action en police correctionnelle qu'ils ont intentée à ce chef d'atelier comme contrefaçon de dessins. Ils demandent en outre les cartons de plusieurs autres dessins que Teraillon prétend avoir rendus, et qui ne sont pas portés sur son livre. Les parties sont renvoyées au greffe.

Cette affaire est la suite de celle dont nous avons déjà rendu compte, et sur laquelle nous avons présenté quelques réflexions. Nous en suivrons les débats avec intérêt, car sa discussion entraîne un point important de jurisprudence industrielle, qui, selon nous, n'est pas bien fixé.

COMMUNICATIONS.

Nous avons reçu deux lettres qui ont trait à des projets d'amélioration pour la fabrique lyonnaise, sur lesquels nous appelons l'attention des hommes sérieux, sans cependant nous prononcer nous-mêmes, car ce n'est que la discussion qui peut éclairer de semblables questions. L'abondance des matières ne nous permet pas, malgré notre bonne envie, de les insérer l'une et l'autre; nous avons dû choisir, comme de juste, celle qui nous a été remise la première; notre prochain numéro contiendra la seconde.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous ai déjà entretenu de la question d'un hazard des ustensiles de fabrique; vous me permettrez de continuer à développer mes idées à cet égard.

Tous les objets inactifs sont, comme vous le savez, les peignes de tout compte et de toute dimension, les battants, les rouleaux, les lissérons, planches d'arcades, etc.

Certes, voilà bien déjà de quoi établir un énorme entrepôt et pour peu que le nombre d'adhérents soit convenable, cela réclamerait un vaste local et un personnel qui ne serait pas moins considérable; mais la première crainte qui se présente à l'esprit, c'est la peur de n'être compris que par un petit nombre de personnes.

Que l'on examine bien la question et on sera bientôt persuadé que chacun concevra bientôt les avantages d'un semblable projet. Aujourd'hui tout nous porte vers les idées économiques, et l'isolement n'ayant pu présenter des résultats assez puissants, chaque particulier sera bientôt convaincu que l'état actuel de morcellement et de division est un impasse dont l'association peut seule nous sortir, et l'entreprise méditée renfermerait un germe fécond d'avenir, en assurant pour longtemps la fabrique dans notre ville.

En effet, qui donc se refuserait à croire à l'état de souffrance de cette industrie? Depuis le filateur jusqu'au tisseur, tout le monde se plaint à l'envi, et se demande avec effroi: où allons-nous? que deviendrons-nous? ainsi le courage s'éteint,

le talent s'énerve, la ruse remplace peu à peu la bonne foi des transactions, et du grand au petit le désordre, les mêmes douleurs se font sentir.

Il faut donc que les hommes de cœur et de génie se mettent à l'œuvre pour chercher tous les moyens qui peuvent opposer une digue à ce débordement. La presse est la pour encourager leurs efforts!

L'Académie propose même des prix à cet égard; honneur à elle et à l'homme qui, le premier, a eu cette bonne pensée! Mais l'espoir de faire le bien, d'aider à éteindre cette horrible misère, ne suffirait-il pas au cœur généreux, et ne serait-il pas une plus douce récompense?

Je n'ai point la prétention de présenter le projet d'un bazar comme le remède certain à tous ces maux; mais je crois qu'un semblable établissement aurait les plus heureuses conséquences.

Agréer, etc.

M. J. J.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie d'insérer la présente pour répondre à des bruits calomnieux qui circulent sur mon compte. Je me bornerai à raconter les faits dans toute la vérité.

Lundi matin 29 décembre passé, je me présentai chez MM. Monfalcon et Bozonnet pour demander de l'ouvrage; ainsi que j'avais droit de le faire d'après les conventions que nous avions passées au mois de juillet 1844. Je ne pus parler à M. Bozonnet lui-même, et l'employé de la maison répondit à toutes mes instances: qu'il fallait attendre. Je lui fis observer qu'il y avait déjà longtemps que j'attendais, qu'il ne me fixait aucune époque, et que je ne me demandais que l'exécution de nos conventions. — Venez ce soir, je n'ai pas le temps, me dit-il. — Craignant de recevoir encore une même réponse le soir, je fus chercher un billet de Prud'hommes pour la prochaine audience, et après différentes courses je me rendis environ à sept heures, chez ces Messieurs.

Mes paroles furent toujours polies, je réclamai des droits et tout en les faisant valoir avec fermeté, je ne suis pas sorti un instant des limites de la bienséance; du reste ma conduite pendant toute cette scène, a bien prouvé que j'avais toute ma raison et mon sang-froid.

Sur une de mes paroles où je lui reprochai son injustice à mon égard, l'employé me cria de sortir; je lui fis observer sa grossièreté; et alors, entrant brusquement dans le service d'ouvriers où je me trouvais, il me saisit, me renversa sur un banc et me mettant un genou sur la poitrine; il me dit: hé bien! c.... que faut-il que je te fasse? A la voix de son chef, le commis qui me tenait me lâcha; je pus me relever, et furieux d'une agression aussi injuste et violente, dans un moment où je ne me connaissais pas, je jetai les poids de la balance qui se trouvaient sous ma main.

Je n'avais pas été près de ces Messieurs, dans aucune intention hostile, puisqu'il est vrai que j'avais pris un billet de Prud'hommes, afin de nous arranger à l'amiable pardevant le Conseil, et que même je ne l'ai présenté qu'après leur refus de me donner une réponse plausible; j'étais de sang-froid, car je me rappelle toutes les particularités des faits qui se sont passés; sans l'agression de cet employé, ses mauvais traitements et ses injures, il ne se serait certainement passé aucune scène aussi déplorable. Je dois donc bien, pour ma justification, faire remarquer ces différents points.

Sur ces entrefaites un agent de police arriva suivi de deux sergents-de-ville; je lui demandai de m'exhiber les preuves de son titre, ce qu'il fit. Alors je lui déclarai que j'étais prêt à le suivre, mais que je le priais de me laisser aller librement. — Attachez-le, lui cria-t-on du magasin. — Les agents de la force publique me saisirent, me maltraitèrent et me garrottèrent si durement que j'en ai encore les traces. C'est au moment que nous traversions la foule que le bruit avait attiré, que des personnes inconnues, irritées des mauvais traitements qu'on me faisait subir, m'ont arraché des mains des agents, et je pus alors regagner péniblement mon domicile.

Je compte, M. le rédacteur, sur votre amour pour la vérité pour insérer la présente, car il importe à mon intérêt et à ma réputation, que les faits soient racontés tels qu'ils se sont accomplis.

Agréer, etc.

Jean BROUETTE.

Rue du Chariot-d'Or, 6 bis, au 1^{er}.

CHRONIQUE.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

A dater du premier janvier 1846, les droits à percevoir pour le conditionnement des soies sont réduits, savoir:

Pour chaque ballot de soie de toute espèce, qualité et nature, et pour les bobines pleines ou vides, par kilogramme, huit centimes, ci. 8 c.

Pour toute partie de soie ou de bobines pleines ou vides, dont le poids n'excèdera pas vingt kilogrammes, un franc cinquante centimes, ci. 1 f. 50 c.

— Vendredi, deux maçons sont tombés du troisième étage d'une maison en construction à la Croix-Rousse; ils ont été relevés dans le plus pitoyable état et transportés aussitôt à l'Hôtel-Dieu. (*Journal de Lyon.*)

— Un incendie a éclaté dimanche à onze heures et demie du soir dans un magasin d'épicerie, rue Thomassin, n. 34. Ce n'est qu'au bout de deux heures qu'on est parvenu à l'éteindre. Tout a été consumé, mobilier et marchandises. Les appartements du premier étage ont souffert quelques dégâts. On dit que rien n'était assuré. (*Idem.*)

— On dit que l'administration municipale de la Guillotière s'occupe en ce moment de l'établissement de crèches dans cette ville. Il sera pourvu aux dépenses qu'il nécessitera au moyen de dons et de souscriptions périodiques. (*Journal de la Guillotière.*)

— Quelques-uns de nos grands confrères ne craignent pas, malgré nos avertissements réitérés, de prendre différents passages de notre chronique, sans en indiquer la source. Nous réclamons de nouveau ces justes droits de leur loyauté;

agir autrement serait peu généreux, et nous ne comprenons pas pourquoi, quand ils citent d'autres journaux, le nom de notre feuille resterait-il au bout de leur plume.

— La cent trente-deuxième livraison de la *Revue du Lyonnais* contient les articles suivants :

I. POÉSIE. — VŒU A LA POÉSIE, par M. Victor de Laprade.

— LE SILENCE, réponse à mon ami Charles Poncy, par M. Auguste Garbeiron.

II. DES POYSES DE LA BRESSE ET DES DOMBES, par l'abbé Jolibois, curé de Trévoux.

III. DES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA PHILOSOPHIE, discours de rentrée, par M. F. Bouillier.

IV. UN CHAPITRE INÉDIT DU 2^e VOLUME DE L'HISTOIRE DE LYON, par M. J. Morin.

V. M^{lle} DE MAGLAND (6^e article), par M^{lle} Jane Dubuisson.

VI. BULLETIN ARTISTIQUE : De la nouvelle salle des assises. — Des verrières de la chapelle du Sacré-Cœur, à St-Jean.

VII. BULLETIN MUSICAL. CHARLES VI, par M. G.

VIII. CHRONIQUE.

Chemins de Fer.

Nous avons déjà mentionné bien des projets à cet égard ; mais cette fois, voici une nouvelle qui nous intéresse particulièrement. Il ne s'agit rien moins que d'un *chemin de fer à la Croix-Rousse* ! Oui, lecteurs, ceci n'est pas un puff, et cependant c'est à peine si nous aurions osé vous le souhaiter pour la bonne année avec tous ces vœux plus ou moins réalisables que la politesse invente à l'occasion de cette époque solennelle, mais ennuyeuse. A la lecture de ce projet, des personnes animées de l'amour que tous les êtres ont la faiblesse de porter aux membres que la nature a bien voulu leur donner, se sont cotisées à l'effet d'établir quelque chose d'analogue pour remplacer les espèces de casse-cous surnommées Grande-Côte, Côte-St-Ebastien, Perron, etc. — Nous ne doutons pas que cette bonne idée soit suivie d'un résultat heureux, ce que nous désirons vivement, par les mêmes causes que nous avons exposées plus haut ; de toute façon, voici le premier projet :

Deux ingénieurs de Lyon viennent, dit-on, de déposer entre les mains de M. le ministre des travaux publics une demande en concession pour l'établissement d'un chemin de fer atmosphérique de Vaise à la Croix-Rousse et au port de Saint-Clair. Cette ligne secondaire se détacherait de celle de Paris à Lyon, immédiatement après la gare de Vaise, traverserait la Saône sur un pont fixe, légèrement biaisé, et entrerait en souterrain sous la tour de la Belle-Allemande. Là se trouverait une station pour desservir les campagnes et les nombreux villages situés sur la rive gauche de la Saône, et en même temps correspondre avec les bateaux à vapeur qui, dès ce moment, n'auront plus besoin de pénétrer dans l'intérieur de la ville. Le tunnel viendrait en ligne droite déboucher dans les jardins du grand séminaire, et sur l'emplacement des hangars et baraques qui forment un des côtés de la rue des Deux-Angles, on établirait des entrepôts pour les marchandises, afin d'amener les voyageurs aussi près que possible de la place des Terreaux. Le chemin, dirigé dans l'axe de la grande rue des Feuillants, viendrait se terminer sur la place même du port St-Clair, où s'élèverait le bâtiment de la station.

La longueur totale du parcours ne dépasserait pas 3,360 mètres.

— Les enquêtes relatives à l'embranchement de Grenoble sont en ce moment à l'examen du conseil des ponts et chaussées. L'annonce de l'adjudication de cette ligne aura lieu aussitôt qu'il aura été pris un parti au sujet de ce chemin. Des délégués de la ville de Valence sont réunis à Paris en ce moment, pour défendre les intérêts de cette ville relativement à cet embranchement. La solution de cette question ne saurait se faire attendre, et l'on croyait que l'avis ministériel fixant le jour de l'adjudication du chemin serait publié avant la fin de l'année. On pense que cette adjudication pourrait avoir lieu du 1^{er} au 15 février prochain.

FAITS DIVERS.

Le sieur Dalerey, tuiler, habite, à Saint-Jean-des-Vignes, une maison située dans une prairie que les eaux de la Saône ont envahie. Vouloir rendre visite à un voisin dont la demeure était également submergée, il construisit grossièrement une sorte de radeau sur lequel il s'embarqua. Mais, sous l'effort des eaux, la frêle construction ne tarda pas à se disjoindre, et le malheureux Dalerey, entraîné, allait mourir sous les yeux de ses amis et de sa famille qui avaient vu avec horreur sa catastrophe. Alors, un ouvrier tuilier, le sieur Bonnin s'élança pour chercher à le sauver. Tantôt marchant, tantôt nageant, il franchit une distance de 200 mètres ; mais au moment où il va saisir Dalerey, il est emporté à son tour par le courant, et il aurait péri victime de son dévouement, si un jeune homme, le sieur Gonin, n'avait eu la présence d'esprit de monter sur un cheval pour les secourir avec plus de certitude. Il put s'avancer assez près de l'endroit où se débattaient Dalerey et Bonnin, et leur jeta des cordes à l'aide desquelles il parvint à les conduire à terre. Ce double trait de courage a été signalé à l'attention des autorités.

LA PROBITÉ DU PEUPLE. — Dans une des dernières soirées de ce mois, Caplain, journalier de Béthune, porteur d'une somme de 180 fr. et d'un effet de commerce, voyageait sur la route de cette ville à Saint-Pol. Cet homme marchait d'un pas chancelant ; il se soutenait à peine. La fatigue et le besoin le forcèrent enfin de s'arrêter sur le bord du chemin, à quelques kilomètres de Saint-Pol. Il demeura ainsi quelques heures. Enfin, la voiture qui va de Dunkerque à Paris vint à passer. Il appela alors le conducteur et implora de lui la grâce d'être conduit à la ville voisine. Ses cris furent entendus ; la diligence s'arrêta. Il se crut sauvé. Mais le conducteur, trompé sans doute sur l'état où il voyait le malheureux Caplain,

se refusa de lui donner une place dans sa voiture. — « Avez-vous de l'argent pour payer la diligence ? » lui demanda-t-il sèchement. A ces paroles, Caplain porta machinalement la main sur un petit sac dans lequel se trouvaient les 180 fr. et le billet de commerce qu'on l'avait chargé de porter à Saint-Pol, et il hésita à répondre. — « Eh bien ? fit le conducteur impatient. — Je n'ai rien à vous donner, répondit enfin le pauvre voyageur en baissant la tête. — J'en étais bien sûr. D'ailleurs, l'administration nous défend de prendre des voyageurs la nuit sur les routes. Dormez bien. » Et le conducteur reprit sa place sur l'impériale ; la voiture s'ébranla. Caplain, les yeux pleins de larmes, écouta le piétinement des chevaux, le bruit des roues sur le gravier ; puis, le bruit s'éteignit, la voiture disparut. Il resta seul. Ainsi, cet homme avait en son pouvoir de l'argent, il le voyait, il le touchait ; personne n'était là pour lui défendre d'en faire usage.... Mais cet argent n'était pas à lui, c'était un dépôt confié à sa bonne foi, à son honneur, et pour ce malheureux l'honneur avait plus de prix que la vie. Le lendemain on trouva la somme entière, le dépôt intact....., mais Caplain n'était plus qu'un cadavre.

(*Démocratie pacifique.*)

— Jeudi dernier, à trois heures du matin, un jeune homme de la commune de Ceyras, canton de Clermont-l'Hérault, revenant de cette ville, après la messe nocturne de Noël, a été arrêté à mi-chemin de son village, par un bandit qui l'a assailli en lui demandant sa bourse et lui a porté un coup de couteau dans la poitrine. Quoique vigoureusement asséné, le coup a été heureusement paré par l'habit du jeune homme et il a pu se défendre au point de terrasser son adversaire. Mais ayant entendu à une très-faible distance quelques voix qui lui ont paru faire cause commune avec l'assassin, force lui a été de prendre la fuite vers son village. Le gnet-apens a été commis sur la grande route de Clermont à Montpellier, non loin de la borne d'octroi.

(*Languedocien.*)

— Les associations de secours mutuels, soit parmi les hommes, soit parmi les femmes, se divisent en général en deux classes : les unes réunissent les ouvriers de même profession, ce sont les plus nombreuses ; les autres sont composées de professions diverses. La fondation de la société des gantiers de Grenoble date de 1803, et elle fut opérée par 108 ouvriers, lorsque Fourier était préfet du département l'Isère.

Le règlement de cette association ne forme pas moins de 158 articles relatifs aux objets suivants : 1^o But de l'institution, organisation ; 2^o mode d'élection aux divers emplois, attribution des administrateurs ; 3^o admissions ; 4^o recettes ; 5^o dépenses ; 6^o absents ; 7^o assemblées ; 8^o apprentis ; 9^o inhumations ; 10^o droits et devoirs des sociétaires ; 11^o dispositions générales.

On fera bien de recourir à ces dispositions dès qu'il s'agira d'organiser des caisses analogues.

Quant à la caisse de prévoyance de Rive-de-Gier, elle réunit le double caractère de l'association de bienfaisance et de l'association de secours mutuels. Le gouvernement lui-même vient concourir à ses ressources. Elle a été fondée par ordonnance du 25 juin 1817, à la suite de sinistres arrivés dans les mines de houille des environs de Rive-de-Gier. Louis XVIII, qui signait peu d'ordonnances sans les motiver, regrette, dans le préambule de fondation, l'oubli ou l'indifférence que l'on a témoigné après cette catastrophe ; et, venant au secours des victimes des événements qu'il rappelle, il fonde lui-même une association qui aura de l'avenir, en dotant la caisse de prévoyance qu'il crée d'une somme prélevée sur son trésor, et en faisant appel à la bienfaisance des entrepreneurs d'exploitation et des ouvriers mineurs épargnés.

(*Paris industriel.*)

Variétés.

LE POÈTE ET LE FORGERON.

LE POÈTE.

Forgeron que fais-tu ? Ta forge qui s'allume
Des ombres de la nuit déchire le rideau...

LE FORGERON.

Mon bras robuste et dur façonne sur l'enclume
Les armes du travail, la lime et le marteau.
Un laboureur attend ce glaive des semailles
Pour entrouvrir la terre et féconder son sein.
Je livrerai bientôt ces outils, ces tenailles
Qui font à l'artisan une invincible main.
Près de ce soc rouillé vois luire ces épées ;
Elles serviront bien les guerriers acharnés,
Car j'en ai pris grand soin, et les ai bien trempées.
Une chaîne est plus loin, c'est pour les condamnés.
Le labeur fatigant nuit et jour me réclame :
Il prend tout, mon sommeil, mes bras, mon cœur, mon âme.
Vivre, c'est travailler, pour moi qui dois mon pain
Au métal bienfaisant que peut forger ma main.
Vivre, c'est travailler ! mais las est mon courage,
S'il ne m'est pas donné de vivre en travaillant
Et contre moi parfois je me tourne avec rage...
Je voudrais, comme à Lyon, mourir en combattant !
Que ne puis-je, du moins, sons la dent de ma lime,
Ne river qu'une chaîne, et la river encor,
Pour sceller à jamais dans la nuit de l'abîme
L'implacable misère avec le dieu de l'or !

LE POÈTE.

Frère, le cri sanglant que la guerre soulève
Ne vibre plus au sein des peuples en travail ;
Au combat social la parole est un glaive,
Qui frappe incessamment le vieux monde au poitrail.
La Raison et l'Amour reuversent la barrière
Qui s'opposait encore aux saintes fusions ;
L'industrie, à son tour, soumettant la matière,
Efface la distance entre les nations.
Et l'homme, ayant enfin dépouillé l'homme antique,
N'est ni peuple ni prince, il est l'Humanité ;

Chacun rompt avec tous le pain eucharistique,
Et sait comprendre Dieu dans sa triple unité.

Courage, forgeron ! Au champ sacré des lyres,
Tous les hommes en chœur reconstruiront un jour
Le saint temple où viendront se fondre les empires,
Et le règne de Christ enfin aura son tour.

EDMOND TISSIER.
Ouvrier imprimeur-lithographe.
(*Extrait de la Revue Sociale.*)

DÉCÈS pendant le mois de Décembre 1845.

Tabourin Césarine, âgée de 15 ans, rue du Chapeau-Rouge, 9. — Breton Claudine, veuve Montaland, 77 ans, rue de la Visitation, 7. — Verrier Anne, femme Marion, 57 ans, rue St-Pothin, 21. — Mion Antoinette, veuve Pommier, 68 ans, rue des Missionnaires, 11. — Fayet Guy, poëlier, 74 ans, grande rue, 13. — Beau Claude, fabricant d'étoffes, 44 ans, rue des Fossés, 15. — Rosso Nicolas-Dauphin, fabricant d'étoffes, 46 ans, petite rue de Cuire, 4. — Reboul Marie-Joséphine, femme Petit, fabricante d'étoffes, 42 ans, rue Perrot, maison Blondet. — Carle Christine, veuve Mioche, rentière, 81 ans, cours d'Herbouville, 12. — Arlaud Anne, 9 ans, rue du Chapeau-Rouge, 19. — Fayetton Pierrette-Fleurie, 17 ans et demi, rue du Chapeau-Rouge, 6. — Perrier Antoinette, veuve Guillon, sans état, 94 ans, grande rue, 36. — Pidet Henry, 10 ans, rue du Chapeau-Rouge, 25. — Villard Alexandre, coquetier, 42 ans, grande rue, 10, et à Neuville. — Goujon Marie, sans profession, 70 ans, impasse St-Clair, 4. — Alibert Laurent, cabaretier, 69 ans, rue Sainte-Marie, 5. — Girardin Marie, femme Guillard, fabricante d'étoffes, 50 ans, rue des Tapis, 18. — Huit enfants au-dessous de 5 ans.

Le gérant, J.-B. FAVIER.

ANNONCES.

AVIS.

CARRET, coffretier, rue Neuve 12,

A l'honneur de rappeler au public, qu'il est dépositaire des articles nouveaux, qui se composent : de tentes et pavillons de jardin, et tous articles de campements quelconques, balançoires, hamacs, gymnastique complet pour pension, et autres de la fabrique de M. GODILLOT de Paris, breveté et fournisseur du Roi et des armées.

Il vient d'ouvrir un magasin rue Saint-Côme, n° 8, spécialement consacré à ces articles. On y trouve également un grand assortiment d'articles de voyage, malles en cuir, malles et caisses à chapeaux pour dame, caisses d'emballage et caisses et malles de fantaisies, ainsi que tout ce qui a rapport à ces articles.

Il se charge aussi de la confection de tout ce qui concerne la coffrerie et à des prix très-modérés.

A VENDRE.

TROIS METIERS DE CHALES AU QUART travaillant.
S'adresser au bureau du journal.

Bouvier,

MONTEUR de MÉTIERS,
Rue des Fossés, 21, au 1^{er}, à la Croix-Rousse.

BARIL, FABRICANT DE REMISES,

Côte St-Sébastien, 2, au rez-de-chaussée, près de la place
Croix-Paquet et de la rue du Commerce, à Lyon,

Vend soie, fils et coton, en gros et détail ; tient remises en magasin, tout confectionnés, dans tous les comptes, en soie et coton, en neuf et de hasard.

Avis à MM. les Chefs d'ateliers.

Assortiment de Peignes à tisser, de hasard, à vendre à bon marché, à la Fabrique de Peignes de M. SIMOND-CHAMPVÈRE, rue Dumenge, 6, au 1^{er}. — Echanges et réparations sur les métiers.

Déronzière, Chef d'atelier, et Couillet, Tourneur
Mécanicien,

Fabricants de BASCULES CONTRE - RÉGULATEURS
pour la tension de la chaîne, rue Gelu, n. 9, à la Croix-Rousse.

PIAVOUX, BREVETÉ,
sans garantie du Gouvernement,

Pour les CANETIÈRES à défilé pour la laine et le coton, et celles à dérouler pour la soie, avec un nouveau perfectionnement qui met à même de s'en servir pour les ouvrages les plus délicats et pour les Mécaniques rondes.

Toutes les MÉCANIQUES sortant de mes ateliers sont vendues à garantie, pour cinq années, me chargeant d'y appliquer tous mes nouveaux perfectionnements à mes frais, pendant la durée de ma garantie.

Vend aux Chefs d'ateliers à un an de terme, payable par quart chaque trimestre.

Rue Ste-Catherine, 3, Croix-Rousse-lès-Lyon.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.